

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

SENAT

I^{ère} LEGISLATURE

SESSION UNIQUE DE L'ANNEE 2009-2010

RAPPORT

FAIT AU NOM DE

**La commission de l'Economie Générale, des Finances,
du Plan et de la Coopération Economique**

SUR

**LE PROJET DE BUDGET 2010 DU MINISTERE DE LA
FAMILLE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE
L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE LA
MICROFINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**

PAR

M. Amadou BARRY
Rapporteur Général

**Madame le président,
Madame le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues.**

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le jeudi 03 décembre 2009 sous la présidence de Madame Safiatou Ndiaye MAÏGA à l'effet d'examiner le **Projet de budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance.**

Le Gouvernement était représenté par Madame Ndèye Khady DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de la famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance et Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance Madame la Présidente a souhaité la bienvenue à Madame le Ministre d'Etat tout en lui souhaitant un vif succès dans sa mission.

Prenant la parole, Madame le Ministre d'Etat a exprimé son grand plaisir à se retrouver ^{devant} dans vos commissaires pour échanger, afin de mieux mettre en pratique la vision de Monsieur le Président de la République en matière de politique familiale, de promotion et de protection des femmes et des enfants, de création d'entreprises pour les femmes, de microfinance et de sécurité alimentaire.

Présentant le Projet de budget 2010 de son département, elle dira que le Projet de budget 2010 ^{de} Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance a été arrêté à la somme de **18.758.118.120** FCFA, contre **16.451.425.680** FCFA en 2009, soit une hausse de **2.306.692.440** FCFA en valeur absolue et **14,02%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, il se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Elles sont estimées à **1.666.274.120** FCFA contre **2.127.879.680** FCFA en 2009, soit une baisse de **461.605.560** FCFA en valeur absolue et **21,69%** en valeur relative.

Cette baisse s'explique par le rattachement, d'une part, du Fonds de Solidarité Nationale à la Présidence de la République et d'autre part, de la Direction de l'Action Sociale au Ministère des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, HORS PERSONNEL, HORS TRANSFERT

Elles s'élèvent à **1.848.975.000** FCFA contre **1.510.193.000** FCFA en 2009, soit une hausse de **338.782.000** FCFA en valeur absolue et **22,43%** en valeur relative.

En plus de la réévaluation des services votés, le département a bénéficié des mesures nouvelles à hauteur de **187.250.000** FCFA en faveur de structures ci-après :

- Direction de la Famille : **28.400.000** F CFA ;
- Direction des Stratégies de Développement social : **7.600.000** F CFA ;
- Office des Pupilles de la Nation : **31.000.000** F CFA ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant : **23.000.000** F CFA ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire : **64.400.000** FCFA ;
- Observatoire National des Droits de la Femme : **32.850.000** FCFA.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Elles sont estimées à **1.726.869.000** FCFA contre **1.009.353.000** FCFA en 2009, soit une hausse de **240.000.000** FCFA en valeur absolue et **71,09%** en valeur relative.

Les dépenses de transfert ont connu une forte réévaluation des services votés, en plus d'une dotation de **240.000.000** FCFA au titre des mesures nouvelles, au bénéfice :

- De l'Office des Pupilles de la Nation : **40.000.000** FCFA ;
- Du Commissariat à la Sécurité alimentaire : **200.000.000** FCFA.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Elles sont chiffrées à **6.671.500.000** FCFA, contre **8.716.000.000** FCFA, soit une baisse de **2.044.500.000** FCFA en valeur absolue et **23,46%** en valeur relative.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Financement intérieur : **2.506.500.000** FCFA ;
- Financement extérieur : **4.165.000.000** FCFA.

Au titre du financement extérieur, il est à relever une inscription de **3.415.000.000** FCFA de subventions, contre **4.038.000.000** FCFA en 2009, soit une baisse de **623.000.000** FCFA.

TITRE 6 : DEPENSES DE TRANSFERT EN CAPITAL

Elles s'élèvent à **6.844.500.000** FCFA contre **3.088.000.000** FCFA en 2009, soit une hausse de **3.756.500.000** FCFA en valeur absolue et **121,65%** en valeur relative.

La réévaluation des services votés intéresse particulièrement :

- La construction et l'équipement des Cases des Tout-Petits : **300.000.000** FCFA ;
- La reconstitution du stock de Sécurité alimentaire : **1.000.000.000** FCFA ;
- L'achat de manuels pour les Cases des Tout-Petits : **600.000.000** FCFA ;
- L'assistance au monde rural : **4.000.000.000** FCFA ;
- Le Projet de recasement des marchands ambulants : **250.000.000** FCFA.

En revanche, les postes ci-après ont connu une forte baisse :

- Le Fonds National de l'Entreprenariat féminin : **300.000.000** FCFA contre **1.000.000.000** FCFA en 2009 ;

- Le Crédit pour les femmes : **75 000 000 FCFA** contre **982 000 000 FCFA** en 2009.

Madame le Ministre d'Etat a rappelé, dans son document, les principales actions menées par le Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance au cours de l'année 2009, pour les programmes suivants :

- L'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base ;
- Le renforcement des capacités ;
- L'accès aux ressources financières et aux facteurs de production ;
- La protection sociale et le suivi des groupes vulnérables.

Pour l'année 2010, le ministre envisage de mettre en œuvre les sept (07) lignes prioritaires suivantes, qui seront déclinées dans le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) :

- L'élaboration d'une loi d'orientation familiale basée sur les valeurs de notre société ;
- La vulgarisation et la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection sociale des groupes vulnérables (INPS-« Suqali Jaboot ») ;
- Le centrage des interventions autour de l'émergence d'un cadre harmonisé de protection des droits de tous les enfants sans exclusive ;
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), pour une réduction effective des violences faites aux femmes et leur promotion dans toutes les instances de décision ;
- La promotion de femmes et/ou des organisations de femmes entrepreneurs pourvues de capacités managériales suffisantes pour identifier et porter des projets viables ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Lettre Politique Sectorielle de microfinance (LPS), avec un accent particulier sur la professionnalisation du secteur et l'élargissement des opportunités d'accès des moins nantis aux services financiers décentralisés ;
- La contribution à la mise en œuvre de la Politique de Sécurité alimentaire et la promotion du « consommer local ».

A la suite de Madame le Ministre d'Etat, vos commissaires l'ont unanimement félicité et encouragé pour les nouveaux jalons qu'elle est entrain de poser au bénéfice des populations.

Ils ont ensuite fait des observations et suggestions, et posé des questions dont l'essentiel s'articule autour des points suivants :

1. Sur les questions d'ordre général

Vos Commissaires ont félicité Madame le Ministre d'Etat, relativement aux journées de la Petite Enfance, qui ont connu un franc succès et à la participation de la délégation sénégalaise en Gambie, à la réunion « Beijing+15 ».

Ils ont également fait part de leur disponibilité à développer un partenariat, à travers la Commission Santé, Population et Affaires sociales du Sénat.

Ils ont plaidé pour une augmentation du budget du Ministère qui est un maillon central dans la vie des populations.

En outre, vos commissaires ont insisté sur l'état des Services régionaux et départementaux de Développement communautaire, notamment à Fatick, pour signaler le manque de personnel, l'insuffisance des équipements et la vétusté des locaux.

2. Promotion et protection des femmes

Les femmes de Touba sollicitent une rencontre avec Madame le Ministre d'Etat, dans la mesure où la ville de Touba ne dispose pas d'un tissu économique pouvant permettre leur insertion.

Vos Commissaires se sont émus des nombreux cas de viols. L'attention a été portée sur la situation d'une fille qui a été droguée et violée. L'affaire est aujourd'hui pendante devant la Justice. Ils se sont interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les viols.

Les femmes résidant en République de Gambie ont hautement apprécié la venue de Madame le Ministre d'Etat ainsi que l'action déterminante qu'elle a eu à entreprendre en leur direction.

Vos commissaires ont signalé que le document « Beijing+15 » n'a pas fait mention de la charge de Président de Conseil rural exercé par une femme.

Ils ont fait part du désir, exprimé par les femmes résidant en République de Côte-d'Ivoire, de rencontrer Madame le Ministre d'Etat ;

Ils ont salué les efforts accomplis en vue de rendre fonctionnel le Centre départemental d'assistance aux femmes de Thilogne, tout en souhaitant la mise à disposition d'une maîtresse d'Enseignement technique féminin ainsi que la facilitation de l'accès à internet ;

Vos commissaires ont demandé si le projet de construction d'un Centre départemental d'assistance aux femmes à Foundiougne est inscrit au budget.

Selon certains commissaires, malgré la forte mobilisation des populations, les actions du Ministère sont peu perçues au niveau de Pikine. Les financements et les moyens matériels semblent être gérés au niveau de la Mairie de ville. Aucune communication ne s'est faite sur leur mode de répartition.

Les populations de Yarakh et Grand-Yoff souhaitent obtenir des financements pour leurs projets.

ils ont apprécié la formation en Entrepreneuriat féminin fournie aux populations de « Jaxaay » et dont les effets se font déjà sentir.

La situation actuelle du crédit pour les femmes a été évoquée.

Vos Commissaires ont salué la construction du Centre départemental d'assistance aux femmes, notamment sur le plan conceptuel. Toutefois, ils ont insisté sur les équipements à mettre en place.

Dans le cadre de l'allègement des travaux aux femmes, vos Commissaires ont souhaité une dotation en moulins à mil au profit des populations.

3. Protection sociale et suivi des personnes en état de vulnérabilité.

Vos Commissaires ont encouragé la continuation de la mission sur le recensement des enfants de 5 et 6 ans pour l'établissement de leurs pièces d'état civil.

Ils ont évoqué la situation difficile des familles immigrées en Italie qui sont actuellement au nombre de **60.000** et dont certaines ont bénéficié du concours des mairies pour permettre le retour de leurs femmes et enfants.

Monsieur le Président de la République a dégagé des moyens très importants en vue de soulager ces familles ; le processus est en cours de finalisation.

Vos commissaires souhaitent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour enrayer le phénomène des talibés, à savoir comment stopper l'afflux des talibés étrangers.

L'état du Projet d'institution indépendante pour la protection de l'enfant et celui du Projet de recasement des marchands ambulants ont fait l'objet de leurs interrogations.

Les femmes de Fatick réclament une activation du projet « Suxali Jaboot », tout en insistant sur le volet formation. Elles souhaitent également disposer d'équipements d'allègement des travaux.

Les daaras de Fatick doivent être assistés, car des actes de pédophilie ont été relevés.

Vos commissaires souhaitent avoir des informations sur le projet « suxali jaboot » et la « Badianou Gokh ».

Dans le cadre de la coopération italienne, le projet PRASIPRINA a permis d'obtenir une ligne de crédit de 13 milliards de FCFA. A ce niveau une révision des contreparties exigées est souhaitée, quitte à revoir le plafond de financement à accorder.

4. La Case des Tout-Petits

La nouvelle région de Kaffrine sollicite l'implantation de Case des Touts-Petits, le nombre actuel étant insuffisant.

Les populations de la zone de Kalounaye remercient Madame le Ministre d'Etat pour la construction de deux Cases des Tout-Petits, en attendant la concrétisation de trois unités supplémentaires ;

Au titre des dépenses en capital qui s'élèvent à **6.844.500.000** FCFA, vos Commissaires ont souhaité connaître la part réservée aux Cases des

Tout-Petits ainsi que le coût unitaire d'une case avec son équipement standard.

Il convient de donner une priorité au monde rural en édifiant une Case des Tout-Petits dans chaque Chef lieu de Communauté rurale.

Des requêtes ont été formulées au niveau de Pikine Dagoudane et Grand-Yoff, en vue de disposer de Cases des Tout-Petits.

Le cas des Cases communautaires, dans le département de Mbour, accueillant des enfants et qui ont besoin de l'appui du Ministère, a été soulevé.

5. Sécurité alimentaire

Vos commissaires ont apprécié l'assistance apportée aux maisons religieuses, aux mosquées et hôpitaux tout en marquant leur désaccord face aux personnes versatiles. Cette assistance n'est pas une obligation. Elle doit être perçue comme un acte de générosité de la part de Monsieur le Président de la République, diront-ils.

Dans le cadre de l'assistance au monde rural, des transporteurs qui avaient convoyé du riz, sont toujours en attente de règlement de leurs factures.

Au titre des manifestations religieuses, des demandes d'assistance sont formulées pour la région de Casamance et les Communautés rurales de Bandafassy et Thilogne.

Selon vos commissaires, les secours donnés aux populations victimes de catastrophes naturelles ne sont pas conséquents, comparativement aux dommages subis.

Dans le cadre de la Sécurité alimentaire et du consommateur local, il a été suggéré de prendre contact avec les producteurs de riz qui, semble-t-il, rencontrent des difficultés pour écouler leur stock.

Vos commissaires ont salué l'aide importante qui a été apportée lors de la Ziarra annuel à L'Institut Islamique de Coki.

 Prenant la parole, Madame le Ministre d'Etat a remercié vos Commissaires pour la qualité de leurs suggestions et la pertinence de leurs questions. Elle

a affiché sa disponibilité à recevoir la Commission Santé, Population et Affaires sociales dans les prochains jours.

Relativement à la question sur le viol des mineures, Madame le Ministre d'Etat estime qu'il faut laisser à la justice suivre son cours, tout en indiquant qu'un projet de réforme du code pénal va accentuer les peines en matière de viol des mineures.

Le Ministère a mis en place un plan national de lutte contre les violences faites aux filles. Toutefois, l'accent est mis sur la prévention au niveau des familles et des Daaras.

Madame le Ministre d'Etat souhaite la collaboration des parents qui doivent dénoncer tout acte de viol, dont ils ont connaissance.

Les mineures victimes de viol sont prises en charge sur le plan psycho social, par le Centre GINDDI appelé « Makanu Djigueni » où un équipe pluridisciplinaire les encadre avant qu'elles ne retournent dans leur milieu naturel.

Le ministère fait aussi de la médiation sociale pour aider les enfants, qui ont quitté leur famille, à retourner à domicile.

Madame le Ministre d'Etat a promis de compléter le document de Beijing+15 afin d'y mentionner le poste de Président de Conseil Rural occupé par une femme.

Elle a indiqué que le recensement des enfants de 5 à 6 ans sera poursuivi pour leur inscription à l'état civil.

En ce qui concerne les dettes contractées lors de l'assistance au monde rural, une inscription budgétaire sur 2010 va permettre dans la mesure du possible de les apurer.

Madame le Ministre d'Etat *Faouzi B. B. B.* estime que son département est inclusif, car concernant tous les segments de la société. A ce titre, il sera élaboré : « une loi d'orientation ~~nationale~~ basée sur les valeurs positives, optimisant le potentiel individuel de chaque membre ».

La requête des femmes résidant en république de Côte-d'Ivoire fera l'objet d'un examen attentif, dira Madame le Ministre d'Etat.

Le Ministère continuera d'apporter son aide aux différentes manifestations qu'elles soient religieuses ou culturelles, eu égard aux disponibilités. Il en est ainsi pour les victimes de catastrophes naturelles, sans pour autant pouvoir leur restituer tout ce qu'elles ont perdu.

En ce qui concerne la mendicité, il faut certes appliquer la loi, mais surtout faire de la prévention auprès des familles et des daaras, en faisant de la communication, pour un changement de comportement ou en aidant à monter des microprojets.

Une action est également entreprise à l'égard des Chefs religieux qui se sont déplacés de leur village d'origine, pour les encourager à retourner dans leurs localités.

Au stade actuel, **5014** enfants ont été enregistrés sur les registres d'état civil, **6000** enfants ont été retirés de la rue et un montant de **150 millions** a permis de financer des microprojets. *avec du*

La Coopération italienne et l'UNICEF ~~ont également permis de sélectionner~~ des microprojets, pour un montant de **73 millions**. *montant de l'Etat*

Le projet d'une Institution indépendante de défense des Droits de l'Enfant est confié à un Conseiller technique de Monsieur le Président de la République qui travaille en étroite collaboration avec les services du Ministère.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, des campagnes de sensibilisation sont faites à l'endroit des organisations de femmes et des chefs religieux

Pour les équipements d'allègement aux travaux des femmes, le Ministère s'est engagé à impliquer les groupements de femmes, les élus locaux et les autorités administratives. C'est ainsi que dans une première phase, chaque collectivité locale sera dotée d'un moulin à mil.

Le 16 décembre 2009, il sera procédé à Diourbel au lancement officiel de la distribution de moulins à mil, à la suite du Comité Régional de développement sur le PALAM, qui est un Programme d'alphabétisation et d'appui aux femmes et aux jeunes.

Le Ministère apportera dans la mesure du possible, son appui aux mutuelles qui ont pour mission de collecter l'épargne de ses membres et d'octroyer des prêts à ses clients.

Sur la question relative au coût d'une Case des Tout-Petits équipée, Madame le Ministre d'Etat a indiqué un montant de **40 millions F CFA** dans la zone de Dakar et auquel il faudra appliquer un coefficient progressif de déplacement s'il s'agit d'une implantation en dehors de Dakar.

Il convient de signaler que **66%** des Cases des Tout-Petits ont été construites en milieu rural.

Au niveau du titre VI du budget, intitulé : « Dépenses de transfert de Capital » il est prévu un montant de **300 millions F CFA** pour la construction et l'équipement des Case des Touts petits et un montant de **600 millions de F CFA** pour l'achat de manuels.

Madame le Ministre d'Etat a pris bonne note des préoccupations exprimées par les populations de Pikine, tout en rappelant les difficultés à obtenir des terrains pour la construction d'infrastructures. Elle a salué l'existence d'écoles maternelles et de centre communautaires aptes à prendre en charge les enfants.

Le département de Mbour compte **173** structures de développement de la Petite enfance, il bénéficie d'un certain nombre d'appuis, notamment celui de l'UNICEF

Il est demandé aux populations de Yarakh de présenter des projets ou des idées de projets qui seront soumis au Ministère, en relation avec le Service départemental du développement communautaire compétent.

Madame le Ministre d'Etat a exhorté les honorables sénateurs à sensibiliser les promoteurs de projets à se rapprocher des services déconcentrés de son ministère où ils pourront bénéficier de toute l'assistance souhaitée, notamment en matière de formation et de formulation de projets.

En effet, les disfonctionnements observés au niveau de certains financements, particulièrement le crédit aux femmes étaient essentiellement dus à des insuffisances de formation et à des projets mal initiés.

Pour 2010, il s'agira d'opérer une rupture, en discutant avec les familles et les associations pour l'élaboration de leurs projets et l'étude de leur viabilité, tout en mettant en accent particulier sur la formation.

En ce qui concerne le projet « Suxali Jaboot », des comités régionaux de développement ont été tenus en vue de partager avec les populations.

Des acteurs ^{porteurs} de dynamique communautaires (APDC) au nombre 1200 ont été choisis à partir des organisations communautaires de base, ils bénéficieront d'une formation et viendront en appui à la base, pour agir dans tous les domaines liés à la vie familiale.

Pour les « Badianou Gokh », il convient de revenir à trois idées chères à Monsieur le Président de la République :

- Une femme est l'égale de trois hommes, car étant mère, éducatrice et épouse ;
- L'implication des personnes du 3ème âge ;
- L'importance de la femme dans la prise en charge sanitaire des populations ;

C'est en 2004, que le terme « Parrainage des bébés » est consacré. Au préalable, des relais communautaires ont été identifiés pour leur disponibilité et leur volonté de servir, après avoir accepté de subir une formation. Ensuite, ils sont chargés de recenser les femmes en état de grossesse pour leur proposer des visites à domicile afin de discuter sur tous les problèmes liés au suivi et à l'après grossesse. Ce processus sera poursuivi jusqu'à l'inscription de l'enfant dans une Case des Tout-Petits. C'est ce relais qui est appelé « Badianou Gokh ».

Il convient de signaler qu'au niveau de l'Agence Nationale des Cases des Tout-Petits. Un système de parrainage avait été imaginé. C'est ainsi que dès la naissance de l'enfant, un parrain ou une marraine acceptera de verser mensuellement, pendant six années une somme de 2500 F CFA dans un compte bloqué à la poste. Ce système a l'avantage de favoriser la scolarisation de l'enfant.

Monsieur le Président de la République a déjà parrainé 418 enfants à travers le territoire national avec une partie du financement du Prix Hauton Brizney pour la paix -

Les besoins de formation en entrepreneuriat féminin exprimés par les femmes gendarmes seront pris en compte, en fonction de leur disponibilité.

En ce concerne le recasement des marchands ambulants, des cantines sont déjà construites et des possibilités de financement seront offertes suivant un taux d'intérêt de 9%. Ce taux est largement inférieur à celui pratiqué par les Institutions financières décentralisées. Madame le Ministre d'Etat compte sur le concours de Monsieur le Ministre d'Etat chargé du Budget pour le financement du projet de réhabilitation et d'équipement de services déconcentrés ainsi l'acquisition de véhicules et de motos.

Monsieur le Ministre chargé du Budget a pris la parole pour remercier les honorables Sénateurs tout en comprenant leur requête, relativement au budget du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin de la Microfinance et de la Petite enfance.

Il leur a indiqué que tous les budgets font l'objet d'arbitrage sous l'autorité de Monsieur le Ministre et de Monsieur le Président de la République, avec comme ligne de mire l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins.

Cependant, au cours de ces dernières années, le budget du Ministère a connu une progression. Cette tendance sera certainement tenue pour les années à venir.

Par ailleurs, des possibilités peuvent s'offrir en cours d'année permettant ainsi d'allouer des crédits additionnels.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre d'Etat, vos commissaires ont adopté, à l'unanimité, le **Projet de budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance** et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.